

VOYAGEURS DU MONDE



Voyageurs du Monde
S.A. au capital social de 3.691.510 euros
Siège social : 55 rue Sainte-Anne
75002 – PARIS
R.C.S. Paris 315 459 016

Le 13 juillet 2009

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

A l'effet notamment de garantir une bonne animation du titre et favoriser sa liquidité, Voyageurs du Monde a fait autoriser par ses actionnaires un programme de rachat d'actions et annonce la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUIN 2009

Le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat d'une quotité de ses propres actions par la société Voyageurs du Monde (ci-après, la « Société »), tel qu'adopté par l'assemblée générale du 15 juin 2009.

La Société détient, à ce jour, 7.900 actions en propre, résultant du non exercice avant la date prévue d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés de la Société. A ce jour, aucun programme de rachat d'actions, antérieurement autorisé, n'est en cours de validité.

1. TITRES CONCERNES : Actions ordinaires admises sur Alternext d'Euronext Paris.

2. PART MAXIMALE DU CAPITAL ET MONTANT MAXIMAL PAYABLE PAR LA SOCIETE

- 10% du capital, soit 369.151 actions sur la base de 3.691.510 actions composant le capital social ;
- Prix d'achat unitaire maximum : 30 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 11.074.530 euros, hors frais de négociation.

3. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME

18 mois maximum, courant à compter de l'assemblée générale du 15 juin 2009 et expirant au plus tard le 15 décembre 2010 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

4. AUTORISATION : Assemblée générale mixte du 15 juin 2009

5. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- favoriser la liquidité des titres de la Société, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure et à mettre en œuvre par la Société, conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- remettre des actions de la Société en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de la Société, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, de régime d'options d'achat d'actions ou par voie d'attribution d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation.
- mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par la réglementation applicable et l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent descriptif a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers. Celui-ci est tenu gratuitement à la disposition du public au siège de la Société et est accessible sur les sites Internet de l'Autorité des Marchés Financiers et de la Société.

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions décrit ci-dessus, la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, à la société de bourse Gilbert Dupont, à compter du 10 juillet 2009 et cela pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants avaient été affectés au compte de liquidité :

- 7.900 titres
- 200 000 € en espèces

Voyageurs du Monde S.A. est admise aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris S.A.
Code ISIN : FR0004045847
Mnémonique : ALVDM

Contacts :

Voyageurs du Monde : Lionel Habasque, Directeur général délégué
T : 01 53 73 76 71 – M : lhabsque@terdav.com
Alain Capestan, Directeur général délégué
T : 01 42 86 16 54 – M : acapestan@vdm.com
Shan : Laetitia Baudon
T : 01 44 50 58 79 – M : laetitia.baudon@shan.fr